



PROGRAMME PRÉVISIONNEL
COLLOQUE

Transformations des relations familiales et impacts sur les évolutions du droit

**MARDI 8 OCTOBRE 2024
DE 9H À 17H30**

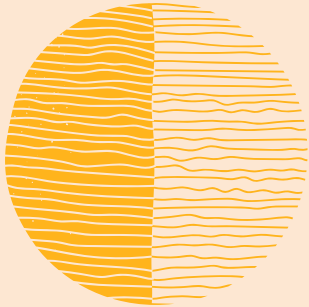
Amphithéâtre
Conseil supérieur du notariat
60, boulevard de la Tour Maubourg
75007 Paris



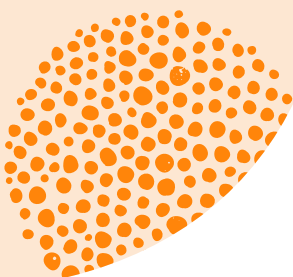


Présentation de la journée

L'institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) organise le 8 octobre 2024 à Paris une journée de réflexion sur les transformations des relations familiales et conjugales et leurs impacts sur le droit.



À destination d'un public de juristes et de professionnelles et professionnels, cette journée vise à mieux identifier ces changements et les zones d'incertitudes qu'ils génèrent, afin de mieux anticiper les revendications ou attentes en matière de droit. Après une conférence d'ouverture, cette journée d'étude s'articulera autour de deux tables rondes.



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

• 9h00

Accueil café

• 9h30

OUVERTURE

Valérie SAGANT, Directrice de l'Institut des études et de la recherche sur le Droit et la Justice

Jérôme FERHENBACH, Directeur général du Conseil Supérieur du Notariat

• 9h45 - 10h15

CONFÉRENCE D'OUVERTURE :

LA PLACE DES SCIENCES SOCIALES DANS L'ÉVOLUTION DU DROIT DE LA FAMILLE

Irène THERY, Directrice d'études de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Quel rôle les sciences humaines et sociales peuvent-elles jouer dans les évolutions effectives ou attendues du droit de la famille ? Comment les connaissances issues des sciences humaines et sociales peuvent être mobilisées pour penser le droit et ses évolutions, à partir des collaborations avec les juristes et les institutions politiques ?

• 10h15-12h30

TABLE RONDE N°1 :

LA PLURALITÉ ET LA FLUIDITÉ DES RELATIONS FAMILIALES

La famille a longtemps été traitée comme une entité naturelle et universelle, strictement encadrée par un droit qui ignorait ou sanctionnait les organisations divergentes. Elle est devenue plurielle du fait de la diversification des formes familiales, de l'individualisation et de l'hétérogénéité des parcours conjugaux, de

l'augmentation des séparations, ou encore de l'apparition de nouvelles formes de vie conjugale (couples non résidentiels ou non exclusifs) et des nouvelles règles de vie intime (montée du célibat). A cette pluralité s'ajoute une fluidité croissante dans les relations familiales, les individus traversant plusieurs formes d'organisation de leur vie privée, que ce soit dans leur vie conjugale ou dans leur vie de parentale, participant à l'augmentation considérable de la monoparentalité. L'évolution des normes de genre et la reconnaissance à la fois de l'homosexualité et de la transidentité enrichissent ce paysage.

Discutante : Viviane BEUZELIN, Notaire et membre du Conseil scientifique de l'IERDJ

• 10h15 – 10h30

PLURALITÉ ET FLUIDITÉ : EST-CE LE BON PRISME POUR ANALYSER LES TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE ?

Jean-Hugues DECHAUX, Professeur de sociologie, Université Lyon 2, Centre Max Weber

Les relations familiales sont sorties du cadre restreint du modèle traditionnel et il existe dorénavant différentes façons de « faire famille », parfois de façon massive (couples non mariés, familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales...), parfois de façon plus confidentielle (couples non-cohabitants, transidentité) mais soulevant toutes une question commune : comment appréhender la famille, la décrire et, du point de vue des juristes, en faire un objet de politique publique.

• 10h30 – 10h45

Arnaud REGNIER-LOILIER, Directeur de recherche, Institut National d'Etudes Démographiques (INED)

La fluidité des relations conjugales et la succession des situations dans les parcours individuels, conjugaux et parentaux se développent, différemment selon les configurations économiques, sociales ou de genre. Quelle est l'ampleur du phénomène ? Comment le mesurer ? Quelles sont les questions méthodologiques autour des enquêtes sur ce phénomène ?

• 10h45 – 11h00

Pause

• 11h00 – 11h15

DE LA FAMILLE NUCLÉAIRE À LA FAMILLE RÉTICULAIRE: NANO-HISTOIRE DE CHANGEMENTS ET CONTINUITÉS D'UN MODÈLE DÉCONJUGALISABLE

Pierre-Yves WAUTHIER, Socio-anthropologue, Chercheur associé au Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les Familles et les Sexualités de l'Université de Louvain, Centre Maurice Halbwachs (EHESS) Paris

Faire famille, c'est à la fois reproduire des êtres biologiques et reproduire le sociale. Les manières de réaliser conjointement ces reproductions sont culturellement situées. Elles prennent sens et formes par rapport à leur contexte politique, religieux, économique, technologique qui rend des choses (im)pensables et (in) faisables. Quelles formes prennent les familles lorsque ces aspects de la société évoluent ensemble plus rapidement que le rythme spontané de la succession des générations ?

• 11h15 – 12h30

Échanges

• 12h30 – 14h00

Pause déjeuner

• 14h00 – 16h30

TABLE RONDE N°2 : QUELLES (IN)ÉGALITÉS DANS LES RELATIONS FAMILIALES ?

Pluralité et fluidité peuvent être abordées à partir des questions d'inégalités sociales, économiques et genrées que ces évolutions prolongent ou développent. Ces inégalités peuvent être abordées du point de vue de l'accès à la parenté et à l'autorité parentale qui l'accompagne classiquement, en interrogeant l'a priori de

la bi-parentalité (longtemps conçue comme nécessairement bisexuée) comme la notion de couple parental qui est supposé survivre au couple conjugal. Elles peuvent également être abordées du point de vue du genre et de ses conséquences matérielles et économiques au temps de l'éducation des enfants, qu'il s'agisse de l'investissement différencié dans l'éducation domestique et parentale ou des conséquences économiques et sociales de la séparation des parents. Mais les inégalités de genre et leurs conséquences matérielles et économiques concernent aussi les relations entre les membres du couple, l'inégal partage des activités domestiques ou parentales étant très différemment compensé selon le statut juridique du couple. La question de la régulation juridique apparaît donc comme fondamentale pour admettre ces évolutions mais aussi pour les corriger : quelles réponses juridiques proposer pour articuler liberté et (in)égalité ?

Discutante : Isabelle SAYN, directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe scientifique de l'IERDJ

• 14h00 – 14h15

DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE DANS LE COUPLE, APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Emmanuelle SANTELLI, Directrice de recherche CNRS, Centre Max Weber

L'évolution des manières de faire couple ne conduit pas nécessairement à l'égalité : l'hypergamie (supériorité du statut social de l'homme au sein du couple), innée ou acquise manifeste une inégalité de genre et renforce l'inégalité économique pendant et après la séparation. Faut-il en attendre un rapport différent des femmes au couple ?

• 14h15 – 14h30

Les inégalités dans les protections patrimoniales et fiscales de la famille et de ses membres perdurent, que ce soit au temps de la vie commune ou au moment de la séparation ou du décès. Quels modèles d'adaptation ou de transformation du régime patrimonial des relations de couple peut-on envisager ? Faut-il ouvrir les régimes existants aux couples non mariés ?

• 14h30 – 14h45

DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE, À L'ORIENTATION SEXUELLE OU AUX CARACTÉRISTIQUES SEXUÉES, APPROCHE JURIDIQUE

Benjamin MORON-PUECH, Professeur de droit privé, Université Lyon 2, Centre de Recherches Critiques sur le Droit, et **Julien BOISSON**, Maître de conférences, Université Paris Nanterre, LAB-LEX

Les évolutions récentes n'ont pas permis d'effacer les inégalités liées aux minorités sexuées, sexuelles et genrées, à la fois dans la relation conjugale et dans la relation parentale, tant du côté des relations civiles que du côté des droits à finalité sociale. Faut-il envisager de nouvelles transformations du code civil ?

• 14h45 – 15h00

Pause

• 15h00 – 15h15

DES INÉGALITÉS DANS LA PARENTALITÉ ?

Jehanne SOSSON, Professeure de droit, Université catholique de Louvain, Centre de droits de la personne, de la famille et de son patrimoine

Face à la pluralité des modèles familiaux et la fluidité des relations, les modalités de prise en charge des enfants doivent s'adapter, que ce soit avant ou après la séparation. Quels modèles d'adaptation ou de transformation du droit de la filiation pourraient en découler ?

• 15h15 – 16h30

Échanges

• 16h30 – 17h00

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Nathalie AUROY, Magistrate, Doyenne de la 1^{ère} chambre Civile de la Cour de cassation